



---

## Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du Vendredi 24 juillet 2020

---

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 24 juillet 2020 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

**Nombre d'élus en exercice** : 15

**Nombre d'élus présents** : 10

**Pouvoirs** : 2

**Etaient présents** : M. Jacky PERROT, M. Pierre MATICHARD, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, M. Alain LASSALLE, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Nathalie JACQUET, M. Christian CACHARD, M. Laurent PERRET.

**Excusés** : Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS, M. Edouard MATHEVET, Mme Mireille DURANTET.

**Etaient absents** : M. Patrick DRIFFORD, M. Alexandre VERNAY.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 et constate que le quorum est atteint.

**I) Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020**

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**II) Contrat d'embauche du cantinier**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la cantinière est à la retraite depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier. Afin de la remplacer, il convient de procéder à une nouvelle embauche. A cet effet, plusieurs candidatures ont été déposées, dont une a été retenue par la commission de recrutement. Il s'agit de M. Alexis DENISE-BAILLON, domicilié 9 rue de la Mairie à Saint-Christophe (03120).

Il sera chargé :

- des fonctions relatives à la cantine scolaire
- d'accompagner les élèves dans le car, matin et soir
- de réaliser le ménage avant chaque rentrée de vacances.

Monsieur le Maire propose alors de réaliser un contrat à durée déterminée d'un an, de 26h25 hebdomadaires annualisées, avec une période d'essai de deux mois.

Après soumission au vote, le Conseil approuve à l'unanimité l'embauche de M. Alexis DENISE-BAILLON selon les caractéristiques précitées.

### III) Membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire informe les élus que suite au renouvellement du Conseil Municipal, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La désignation des commissaires est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dresse la liste de présentation suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. BERTHELIER André M. BLETTERY Alain M. BOUGAIN Gilles M. BOUGEROL Daniel Mme LANOIX Isabelle M. CHEVALIER Didier M. DEPPOYAN Alain M. FAYET Olivier Mme VIDET Josette M. LAREURE Philippe M. MY Pascal M. LUZY Olivier	M. CHAMBONNIERE Régis M. BONNET Gilles M. SAINT ANDRE Michel M. CHAUDAGNE Régis Mme ROUGERON Gaëlle M. BROUSSARD Elie M. COULON Christopher M. BOURACHOT Gwenaël Mme CORDONNIER Florence Mme CHEVRIER Geneviève M. TAILLARDAT Richard M. LOT Pierre

Après en avoir délibéré, le Conseil valide, à l'unanimité, le choix établi.

### IV) Tarifs de la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'avant la rentrée 2019, le budget de la cantine scolaire était géré par l'Association de la Cantine Scolaire. Depuis, c'est à la Mairie que revient cette gestion.

Il continue en exposant le bilan financier de ce budget ; il en ressort un déficit de 927.84 €, qu'il conviendrait de combler pour les années à venir.

Compte tenu des dépenses, investissement et charges annuelles de la commune dans ce service, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'augmenter les tarifs en vigueur comme suit, afin d'équilibrer ledit budget :

	Jusqu'à présent	A compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Tarif enfant	2.00 €	2.20 €
Tarif adulte	2.50 €	3.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec 2 voix contre et 10 voix pour, d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire comme présenté précédemment.**

## V) ComMaVille

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la période d'essai gratuite de l'application « ComMaVille » arrive à terme le 31 juillet 2020.

Considérant l'existence d'un site internet communal ainsi que d'une application mobile mise à disposition par la communauté de Communes « Pays de Lapalisse », Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à la prestation proposée par Pédagogifiche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

## VI) Subvention – Amendes de police

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'un dossier de subvention au titre des amendes de police a été déposé auprès du Conseil Départemental pendant le confinement ; considérant cette période particulière, il n'était pas nécessaire de fournir une délibération du conseil municipal. Toutefois, il convient désormais de délibérer afin de valider les dépenses suivantes, pour un montant total de 1 260.06 € HT :

- Installation d'un miroir de visibilité sur la place de la mairie
- Réfection de marquages au sol,
- Mise en place de deux panneaux de signalisation « passage d'animaux domestiques bovins »

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de garantir la sécurité des usagers, après en avoir délibéré :

- Approuve la réalisation des travaux ainsi que les devis estimatifs pour la somme de 1 260.06 € HT soit 1 512.17 € TTC ;
- Sollicite du Conseil Départemental l'attribution de la subvention allouée au titre des Amendes de police.

## VII) Désignation du délégué titulaire et délégué suppléant – SICALA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion de la Commune de LE BREUIL au SICALA.

Conformément à l'article L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la Commune au Conseil d'Administration.

Son déclarés élus :

- **Délégué titulaire** : M. Alexandre VERNAY, domicilié 1 Route de l'Abbé Morel, 03120 LE BREUIL ;
- **Délégué suppléant** : Mme Isabelle LANOIX, domiciliée lieu-dit Maison neuve, 03120 LE BREUIL.

## VIII) Questions diverses

- Renouvellement de la CIID du pays de Lapalisse : La Commune a été sollicité par la Communauté de Communes concernant le renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs. A cet effet, il convient de leur proposer trois personnes, désignées par les élus. Il s'agit de :
  - Edouard MATHEVET,
  - Nathalie FORESTIER,
  - Yvette OLIVER.
- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales : La Préfecture demande de renouveler la commission de contrôle des listes électorales. Dans une commune de -1000 habitants, cette commission est composée de :

- 1 Conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau, ci-après désignés :
    - 1 titulaire = Pierre MATICHARD
    - 1 suppléant = Nathalie JACQUET
  - 1 délégué de l'administration
  - un délégué du tribunal judiciaire.
- Allier Vers : Monsieur le Maire présente aux élus le nouveau dispositif « Allier Vers », dispositif pour les jeunes de 16 à 29 ans qui se trouvent sans emploi, sans formation, ni étude. Il permet aux jeunes de s'impliquer pleinement dans la construction de leur parcours en proposant des outils adaptés pour soutenir leurs initiatives :
- Aide à la construction d'un projet professionnel
  - Soutien dans les démarches administratives (santé, logement, mobilité...)
  - Relai vers des structures spécialisées pour aller au bout du projet

Contact : 06.44.11.33.22

---

**L'ordre du jour étant levé à 21h15, Monsieur le Maire déclare la séance close.**

---